

AR Prefecture

046-214601304-20240513-D 2024_19-DE
Reçu le 14/05/2024

COMMUNE DE GRÉZELS

Séance du 13 mai 2024

Date de la convocation: 07/05/2024

Membres en exercice : 10

Le treize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 10
Quorum atteint : oui
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Subventions aux associations - D_2024_19

Monsieur le maire présente les nouvelles demandes de subventions reçues :

association de prévention routière, association VMEH46, association de chasse AIC les Camasses, le refuge canin lotois.

Monsieur le maire rappelle que chaque demande de subvention doit être faite par écrit et motivée.

Monsieur le Maire rappelle part aux conseillers du montant total des subventions prévu au budget, soit 4 000 euros et rappelle les subventions versées par la commune en 2023 ; la répartition des subventions sera revue en fonction des décisions du conseil. Monsieur le maire rappelle également que le conseil a accordé 2 500 € de subventions lors du conseil du 8 avril 2024, il reste donc 1 500 € au budget.

Après débat, le conseil décide de répartir les subventions et participations de la façon suivante :

- association de prévention routière : 100 €
- association VMEH46 : 300 €
- association de chasse AIC les Camasses : 450 €
- le refuge canin lotois : 0 €

La somme restante sur le budget 2024, soit 650 euros est réservée pour de nouvelles demandes éventuelles.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 05 / 2024
et publié ou notifié
le 16 / 05 / 2024

